

Règles relatives aux compétitions et aux évaluations

1. Tel qu'indiqué dans les politiques administratives, toutes les gymnastes dont les frais d'inscription seront payés et à jour, pourront être inscrites aux compétitions de leur catégorie. Si les frais de compétition ne sont pas payés lors de la période d'inscription à la compétition, le club se garde le droit de ne pas inscrire la gymnaste.
2. Pour garder sa place au sein du secteur compétitif, les gymnastes doivent participer à toutes les compétitions de l'année de leur catégorie pour lesquelles leurs entraîneurs jugent qu'elles sont prêtes*. Sans quoi, les gymnastes peuvent être retirées du secteur compétitif.

***Note importante :** Suite à l'inscription à une compétition, la gymnaste se doit de maintenir sa progression et un comportement adéquat sans quoi l'entraîneur peut lui interdire en tout temps l'accès à la compétition. Les mouvements devant être maîtrisés pendant les 3 semaines qui précèdent l'événement. Dans le cas contraire, sa participation s'avère nuisible pour son estime de soi et sa sécurité.

3. Pour toute raison exceptionnelle, si la gymnaste ne peut pas participer à une compétition, le parent est responsable d'aviser l'entraîneur au moins deux mois avant la tenue de la compétition. La raison devra être justifiable.
4. En cas de blessure, voici la politique de remboursement :

Nous acceptons toutes les demandes de remboursement qui rempliront les conditions ci-dessous et qui auront été reçues au plus tard 72 heures avant le début de la compétition.

Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition :

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer au comité organisateur une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement. Les pièces acceptées sont les suivantes : - Un certificat médical provenant d'un médecin ; - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec; - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association canadienne des thérapeutes du sport (ACTS).
 - GymQc se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
 - Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
 - Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives sont datées de plus de 7 jours.
5. Le Club de gymnastique L'Envol de Lévis recevra l'horaire de la compétition seulement **une semaine** avant l'événement. Les informations seront remises via l'entraîneur.

6. La gymnaste doit obligatoirement porter le maillot du Club pour se présenter en compétition. Le haut de survêtement est également obligatoire pour les catégories provinciales et nationales. La gymnaste devra également porter des espadrilles pour tout déplacement entre le site de compétition et la remise des récompenses. Les cheveux doivent être attachés (selon la demande de l'entraîneur) et très bien fixés avec du gel et/ou du fixatif.
7. Le comportement de la gymnaste en compétition doit être exemplaire. Le respect envers les autres gymnastes de l'équipe et des autres clubs est très important. La gymnaste doit bien se tenir afin d'éviter de distraire les autres gymnastes.
8. Nous conseillons d'apporter une collation légère et facile à manger ainsi qu'une bouteille d'eau.
9. Les heures d'arrivée aux compétitions doivent être respectées. La période d'échauffement est très importante avant l'évaluation ou la compétition.
10. La gymnastique est un sport de jugé et donc subjectif. Le respect des juges est primordial et fait partie de l'éthique de la gymnaste, de l'entraîneur et du parent. Aucun commentaire négatif ou opinion personnelle sur les notes ne doivent être entendus par quiconque. Nous ne savons jamais qui peut être assis à côté de nous.
11. La véritable évaluation de la performance est celle de la gymnaste et de son entraîneur.
12. Aucun parent n'est admis sur le plateau de compétition. Le parent ne peut pas discuter avec son enfant, l'entraîneur ou encore un juge durant la compétition.
13. Il est strictement interdit pour les gymnastes de quitter le plateau de compétition sans la permission de leur entraîneur, sous peine d'expulsion de la COMPÉTITION (incluant la remise des récompenses).
14. Les déplacements et l'hébergement des gymnastes sont sous la responsabilité des parents, à l'exception de certains finalités.
15. Les parents sont invités à encourager l'ensemble des gymnastes du Club de gymnastique l'Envol de Lévis.
16. Si vous avez des commentaires négatifs concernant l'organisation de la compétition, nous vous suggérons de les garder pour vous et nous en faire part. Les organisateurs ont mis beaucoup de temps pour organiser souvent bénévolement la compétition. Nous devons agir avec respect envers eux.

Bonne année gymnique à toutes les gymnastes et parents du Club L'Envol!!!